



Frederick County Public Schools

*Reach. Challenge. Prepare.*

DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS  
301-644-5366

7446 Hayward Road  
Frederick, MD 21702  
Fax: 301-644-5382

Cher Parent/Tuteur,

Le Département des transports des écoles publiques du comté de Frederick (FCPS) vous souhaite la bienvenue et souhaiterait partager quelques directives avec vous afin d'assurer une expérience sûre et agréable. Les élèves et les familles sont nos partenaires lorsqu'il s'agit d'assurer un trajet sûr jusqu'à l'école. Nous encourageons et soutenons cette collaboration pour la sécurité de tous nos élèves, qu'ils fassent le trajet vers l'école à pied ou en bus scolaire. Il est important que nous travaillions ensemble à ce que les élèves adoptent une conduite sûre et disciplinée lors de leurs trajets quotidiens vers/de l'école et qu'ils permettent également aux autres de faire le trajet confortablement et en toute sécurité.

Si les élèves se rendent à l'école à pied, nous vous recommandons de :

1. Marcher en groupes
2. Assurer la supervision des élèves plus jeunes par un adulte
3. Identifier et faire le trajet le long de routes appropriées

Il existe de nombreuses ressources pour les élèves et familles, y compris un outil pour créer un « bus scolaire pour marcher », disponibles sur notre site web <https://www.fcps.org/transportation/information-for-walkers>.

Les élèves effectuant le transport par bus scolaire doivent suivre la politique et le règlement de FCPS concernant les attentes en matière de discipline de la part des élèves, de même que leur engagement à prévenir les actes d'intimidation alors même que nous nous efforçons de maintenir la sécurité de chaque élève. **Comprenez bien que bénéficiaire des transports scolaires publics est un privilège et non un droit.** Les règles à suivre lors des trajets en bus scolaires sont énumérées ci-dessous :

1. Suivre les directives du chauffeur de bus, dès que présentées pour la première fois.
2. Toujours rester assis dans son siège lorsque le bus est en marche.
3. Garder toutes les parties du corps à l'intérieur du bus.
4. Garder ses mains, pieds, bras, effets personnels pour soi, et *parler à voix basse*.
5. **INTERDICTION de manger, fumer, boire ou parler vulgairement dans le bus.**
6. Obéir à toutes les règles de conduite des élèves (voir les paragraphes 400-8 et 400-48 du règlement de FCPS).
7. Les élèves doivent uniquement emprunter le bus scolaire auquel ils sont affectés. Inviter des amis chez soi par l'intermédiaire du bus complique la tâche des écoles et des chauffeurs de bus qui doivent vérifier la présence des élèves et provoquer des problèmes de surcapacité. **Uniquement dans une situation d'urgence**, le directeur d'une école peut approuver une demande parentale permettant à un élève d'emprunter un autre bus. Les chauffeurs de bus peuvent honorer la demande uniquement si la note est également signée/approuvée par l'administration de l'école. Le transport vers un travail, une réunion à caractère social, un événement sportif non organisé par l'école ou la pratique incombe aux parents.

Les chauffeurs de bus ont la permission d'assigner des sièges par groupe ou individuellement pour le bien de l'ensemble du groupe. De nombreux chauffeurs assignent des sièges pour responsabiliser les élèves et pour un embarquement plus efficace, et travaillent en étroite collaboration avec les écoles afin de déterminer le besoin de sièges réservés. Les élèves de maternelle et de pré-maternelle *doivent* s'asseoir à l'avant du bus.

Si un élève enfreint une règle, il sera assujéti aux procédures suivantes :

#### **ÉTAPE 1 :**

**Avertissement oral** - Le chauffeur avertira oralement l'élève, en le nommant spécifiquement et en lui donnant la raison de son avertissement.

#### **ÉTAPE 2 :**

**Action du chauffeur** - Le chauffeur a le droit de choisir et de mettre en œuvre (dans l'ordre qu'il préfère) une ou plusieurs actions disponibles dans le cadre de cette « étape 2 » ; cependant, le premier point de contact de la part du chauffeur sera avec le parent/tuteur.

- *Communiquer avec le parent/tuteur* : Ceci peut être fait par un appel téléphonique, un email ou une lettre.

- *Période de probation* : Celle-ci durera une semaine. L'élève sera envoyé chez le proviseur si le problème de discipline perdure durant la période de probation.
- *Assignment à un siège* : L'élève sera assigné à l'avant du bus pendant une semaine. Si son comportement reste adéquat pendant la semaine, le chauffeur pourra permettre à l'élève de choisir où s'asseoir ou alors, le chauffeur pourra assigner l'élève à un autre siège. L'élève sera envoyé chez le proviseur si le problème de discipline perdure.

**ÉTAPE 3 :**

**Notification du Bureau** - Si les problèmes de discipline continuent, le chauffeur écrira/soumettra une notification électronique, envoyée automatiquement au bureau d'administration de l'école et au Directeur désigné au transport.

**NOTE** : Si un incident grave de discipline venait à se produire (par ex : bagarre, violations graves de la sécurité, destruction voulue de propriété, etc.), cela pourrait entraîner des conséquences plus sévères, pouvant comprendre une assignation à long terme à un siège et/ou une suspension.

Le chauffeur du bus est tenu de discuter de cette politique des transports avec les élèves. Nous vous demandons également d'en discuter avec votre enfant, et vous remercions d'avance de votre aide.

Nous apprécions les élèves qui suivent les règles contribuant ainsi à la sécurité des trajets en bus. Nous apprécions également les élèves qui suivent les bonnes règles de sécurité lors de leurs déplacements à pied vers/de l'école.

Nous nous réjouissons à l'idée de passer une nouvelle année scolaire en toute sécurité en compagnie de tous nos élèves. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Sincèrement,



Fred Punturiero  
Directeur des transports